



ADEART
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

Association pour le Développement de l'Emploi
Agricole et Rural Tarnais

Maison des associations – Place du 1^{er} Mai - 81100 Castres

Tél : 05 63 51 03 70

Courriel : adeart.tarn@free.fr

Site : <https://www.agriculturepaysanne.org/tarn>



CATALOGUE DES FORMATIONS

2024 - semestre 1



CALENDRIER DES FORMATIONS

Mardi 9 après-midi et mercredi 10 janvier 2024

Abattage à la ferme

Être capable de comprendre le cadre réglementaire et technique permettant de développer une activité d'abattage à la ferme.

Connaître les clés d'observations permettant d'analyser les lieux afin de réaliser un espace dédié à l'abattage des animaux d'élevage en lien avec la réglementation.

Intervenant : Jacques ALVERNHE, consultant en mode alternatif d'abattage

Animateur : Christophe DUBACQ, éleveur, administrateur ADEART

Lieu : 81360 Montredon-Labessonnié et 81120 Saint-Antonin-de-Lacalm

1,5 jours

Mardi 20 février 2024

Taille des arbres fruitiers

Apports théoriques et pratiques sur le verger, de la taille de formation et la taille de fructification.

Intervenant : Thierry RAMAT, formateur en arboriculture bio et arboriculteur

Animatrice : Maud LÉONARD, animatrice ADEART

Lieu : 81220 Viterbe (salle du conseil et ferme d'en Verdalle)

1 jour

Lundi 4 mars 2024

Greffage des arbres fruitiers

En partenariat avec ENVOL VERT

Acquérir les gestes techniques de la greffe à l'anglaise et autres techniques (fente). Comprendre la physiologie du greffage et réalisation concrète de greffes.

Intervenante : Ségolène LIBBRECHT, pépiniériste

Animatrice : Maud LÉONARD, animatrice ADEART

Lieu : Lieu-dit Perramond 81440 Saint-Genest-de-Contest

1 jour



Lundi 15 avril 2024 (date à confirmer)

Maladies, parasites et auxiliaire en arboriculture paysanne

En partenariat avec ENVOL VERT

Contenu à clarifier avec l'intervenant et ENVOL VERT

Intervenant : Thierry RAMAT, formateur et arboriculteur

Animateur : Alexandre CALVIÈRE, animateur ADEART

Lieu : sur le département, à définir plus tard dans la saison

1 jour



CALENDRIER DES FORMATIONS

Lundi 29 avril 2024

1 jour

Utiliser de manière autonome TELEPAC - initiation

Acquérir les compétences nécessaires et être guidé dans ses démarches afin de faire ses déclarations PAC sur TELEPAC.

Intervenant : Christophe KUSTER, paysan et référent PAC de la Conf'81

Lieu : Communauté des communes Centre Tarn 81120 Réalmont

Lundi 6 mai 2024

1 jour

Utiliser de manière autonome TELEPAC - perfectionnement

Approfondissement des connaissances afin de faire ses déclarations PAC de manière autonome sur TELEPAC.

Intervenant : Christophe KUSTER, paysan et référent PAC de la Conf'81

Lieu : Communauté des communes Centre Tarn 81120 Réalmont

Installation /
Transmission

Technique

Gestion

INFOS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire afin de faciliter l'organisation logistique des formations. Pour cela, merci de contacter directement l'ADEART par mail adeart.tarn@free.fr ou au **05.63.51.03.70** en transmettant vos attestations d'éligibilités aux financements VIVEA (voir ci-dessous).

L'**adhésion à l'ADEART** est obligatoire pour pouvoir participer à toutes nos formations (adhésion de 25 euros pour l'année 2024). Elle nous est d'un grand soutien.

Une fois inscrit, vous recevrez par mail une convocation officielle avec toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (programme de formation, fiche covoiturage, modalités d'accès, etc.) quelques jours avant le début de la formation.

Financement des formations

Toutes nos formations sont prises en charge par le fond VIVEA, **comment savoir si vous êtes éligibles ?**

- ➔ **Vous êtes chefs d'exploitation (ATP ou ATS), cotisants solidaires, conjoints collaborateurs** à jour dans vos cotisations VIVEA vis-à-vis de la MSA : il faut nous envoyer le document « **attestation de régularité de situation au regard du fond d'assurance formation VIVEA** »
- ➔ **Vous êtes porteur(se) de projet ayant un PPP validé** sur lequel figure le thème de la formation et daté de l'année en cours : il faut nous transmettre les **4 documents officiels du PPP** :
 - Original de l'attestation des conditions d'éligibilité au financement VIVEA délivré par un CEPPP signé et tamponné.
 - Original du formulaire « engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signé.
 - Copie du PPP signée des deux conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.
 - Copie d'écran du Compte Personnel de Formation du créateur ou repreneur d'exploitation agricole mentionnant le nom du propriétaire du compte.

Merci de vous rapprocher de votre CEPPP pour obtenir ces documents.



Il nous faut impérativement ces justificatifs **AVANT** de pouvoir vous inscrire à nos formations, sinon VIVEA ne prendra pas en charge la formation et nous devons vous demander de payer la formation avec vos fonds personnels.

Pour toutes autres situations, merci de nous contacter pour essayer de trouver une solution.



Nous souhaitons avant tout que les formations répondent à vos attentes et aux besoins du terrain, faites-les nous savoir et nous pourrons organiser des formations adaptées !





Un petit mot sur nous

Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural Tarnais (ADEART) a été créée par des paysans soucieux de porter le projet politique de **l'agriculture paysanne** en accompagnant les personnes, les fermes et les projets dans leur diversité, pour maintenir des paysans et paysannes nombreuses dans des campagnes vivantes.

Nos missions :

- Accompagner les porteurs de projet dans leur installation agricole
- Accompagner les paysans souhaitant céder leur ferme dans leur projet de transmission
- Organiser et animer des formations techniques, de gestion ou d'accompagnement à l'installation et à la transmission, adaptées aux besoins des paysans
- Agir pour un développement local et durable des territoires.

Agriculture Paysanne

L'**agriculture paysanne** permet à un maximum de paysans et paysannes de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

L'agriculture paysanne est une démarche globale visant à améliorer la durabilité des fermes, en augmentant leur autonomie, en valorisant le travail paysan et en respectant l'environnement.

